

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 69 (1984)
Heft: 1

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

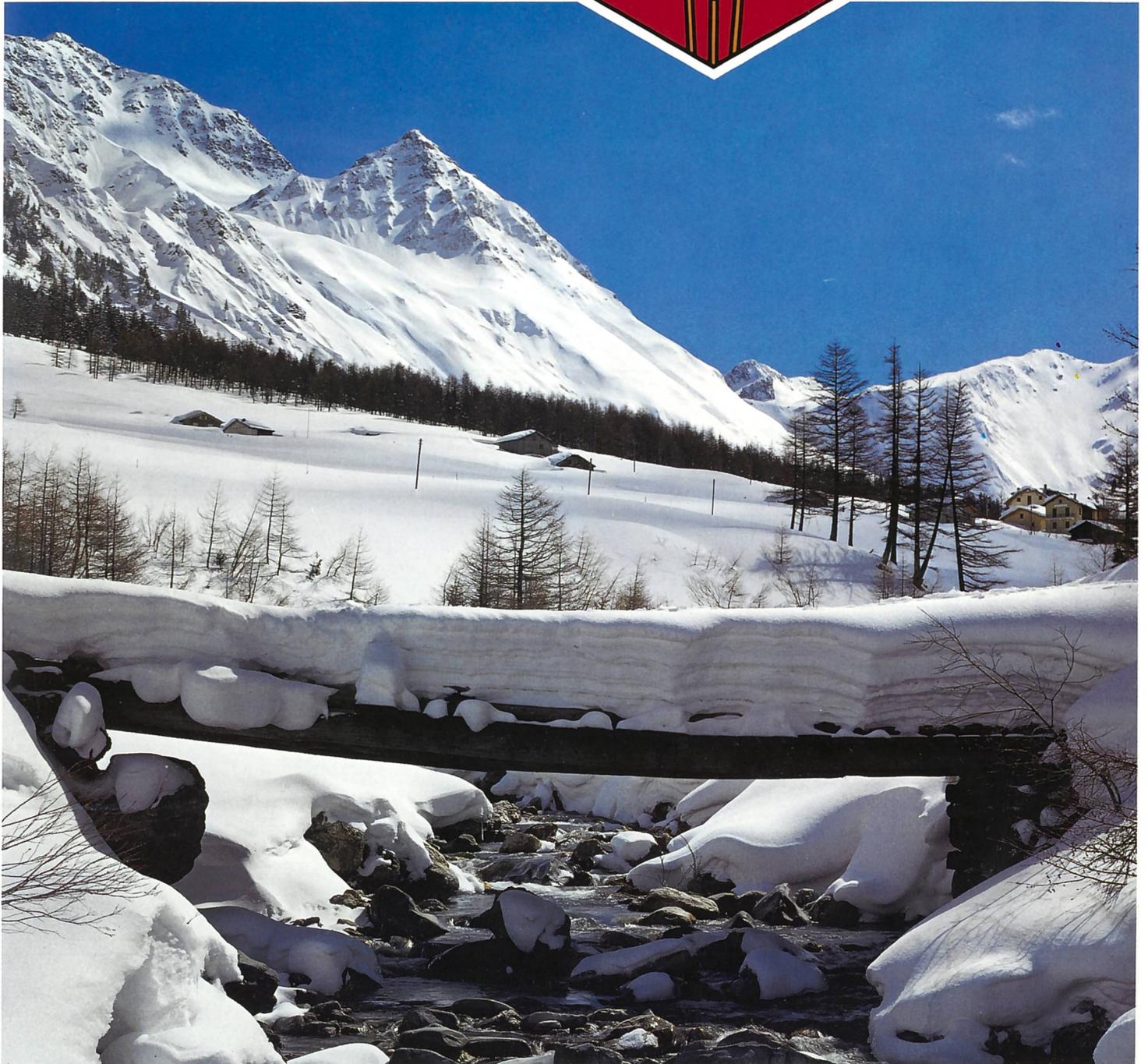
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue publiée par l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
N° 1, janvier 1984

1 Le Raiffeisen Messenger



Inauguration

La Caisse Raiffeisen de Mollens dans de nouveaux locaux

Samedi 24 septembre 1983 en fin d'après-midi, les sociétaires de la Caisse Raiffeisen de Mollens ainsi que la population du village étaient conviés à l'inauguration du nouvel immeuble de la Caisse Raiffeisen. Cet immeuble, anciennement propriété de la Société de laiterie qui n'en avait plus l'utilité, a été restauré de manière à accueillir la Caisse Raiffeisen.

Au rez-de-chaussée de l'immeuble se trouve la réception, le guichet, le local de la caisse, ainsi qu'une petite salle de conférence. Au sous-sol, nous trouvons un local destiné aux trésors ainsi que des dépôts qui ont pu être mis à disposition d'une entreprise de la localité.

La cérémonie a débuté par une messe à la mémoire des membres défunts de la

Caisse et s'est poursuivie par la bénédiction des locaux par M. l'abbé Bernard Dussex, de la Paroisse de St-Maurice de Laques.

Après les allocutions de MM. Paul Crettol, président du comité de direction, Jean-Paul Pfammatter, représentant de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen et M. Gérard Gasser, président de la commune, les invités ont pu visiter à loisir les locaux mis à leur disposition. Un apéritif, suivi d'une agape, clôturait cette sympathique manifestation à la « Bourgeoisie » de Mollens. Nous notons également parmi les invités le président de la « Bourgeoisie » de Mollens, M. Charles Perren. La manifestation était rehaussée par les productions du Chœur de St-Maurice de Laques.

Notons encore, pour la



Le nouvel immeuble de la Caisse Raiffeisen de Mollens.

petite histoire, que la Caisse Raiffeisen de Mollens a été fondée le 13 janvier 1946 par neuf personnes désireu-

ses de promouvoir l'entraide sociale au sein de la collectivité. ■

/// Du nouveau dans Le Messager Raiffeisen !

Dès les prochains numéros : des nouvelles rubriques, des nouvelles "page spéciale", un concours, etc. !

A bientôt et bonne lecture à toutes et à tous !

La rédaction



Sommaire

La Caisse Raiffeisen de Mollens dans
de nouveaux locaux

2

L'actualité bancaire

15



**Artisanat
et petites et moyennes
entreprises**

9

**L'Union finlandaise
des Banques
coopératives**

18

Chronique économique

12

Flash-informations

29

Le savez-vous?

14

Couverture: Val Ferret (VS). Photo Jobin, Dombresson.

Rédaction

Jean-Louis Emmenegger
rédacteur responsable
case postale 206
1000 Lausanne 6
Tél. 021/26 96 86

Administration

Service des abonnements
et des mutations d'adresses
case postale 206
1000 Lausanne 6
Tél. 021/26 96 86

Impression

Imprimerie Corbaz S.A.
av. des Planches 22
1820 Montreux
Tél. (021) 63 48 31

Régie des annonces

Annonces Suisses S.A.
place Bel-Air 2
1000 Lausanne
Tél. 021/20 29 31

Changements à la direction de l'Administration centrale



M. Roland Séchaud, sous-directeur,
va prendre, à fin janvier 1984, une retraite bien méritée.

Après avoir accompli son apprentissage dans le secteur bancaire et travaillé plusieurs années à la Banque Cantonale Vaudoise à Vevey et à Lausanne, ainsi qu'à la Banque Cantonale Saint-Galloise à Saint-Gall, M. Séchaud entre, en 1954, au «service de révision» de l'époque. Très tôt, des tâches directrices lui sont confiées. C'est ainsi qu'en 1961 déjà il est nommé membre de la direction de l'USCR. Après la décentralisation de l'Office de révision, il se consacre dans une plus large mesure aux activités de conseil auprès des Caisses Raiffeisen romandes.

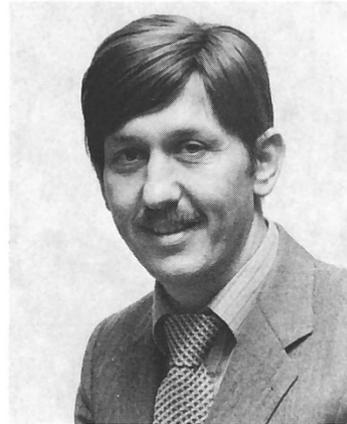
Ces quelques lignes ne suffisent certes pas à retracer la carrière de M. Roland Séchaud. Ce serait vraiment faire trop peu cas du grand vide qu'il laisse derrière lui, tant sur le plan interne que sur le plan externe. Une fois encore, c'est au moment où il s'agit de remplacer une forte personnalité que l'on se rend compte de toute la place qu'elle occupait et de son envergure, très grande compétence professionnelle, grande expérience pratique, engagement inlassable, haute conscience de la tâche à accomplir, ouverture aux contacts, disponibilité, sens élevé des responsabilités, loyauté et esprit de collégialité.

Ces qualités professionnelles et personnelles ont permis à M. Séchaud d'accomplir à la perfection sa délicate mission, d'être en quelque sorte l'«ambassadeur de la Romanie» à Saint-Gall. Les gérants des Caisses Raiffeisen et les responsables pouvaient s'en remettre à lui non seulement pour ses conseils avisés et sa prévenance, ils tiraient aussi profit de sa tendance naturelle à se vouer au service d'autrui. M. Séchaud assurait en même temps la liaison avec les Fédérations régionales romandes, sans ménager sa peine ni se montrer avare de ses loisirs, mettant en œuvre ses qualités de stimulateur et de conférencier brillant et convaincant. A Saint-Gall, il savait défendre les particularités et la mentalité romande, réussissant à en imprimer la marque dans la gestion des affaires et dans les décisions importantes.

M. Roland Séchaud peut être fier et satisfait de tout ce qu'il a réalisé en faveur de l'institution Raiffeisen. Nous le lui disons à lui-même, mais aussi à sa famille, en lui marquant nos sentiments de respect, de gratitude et, disons-le franchement, non sans une note de mélancolie.

Le départ de M. Roland Séchaud nous a amenés à nous préoccuper de ce que la Suisse romande est en droit d'attendre aujourd'hui sur le plan de l'organisation Raiffeisen. D'entente avec les présidents des Fédérations régionales et les représentants de la Suisse romande au sein des organes fédératifs, un «service de conseils» va être créé à Lausanne et, d'autre part, le secteur «Suisse romande» va être développé à Saint-Gall.

Le «service conseils» de Lausanne sera à disposition des Caisses Raiffeisen dès le début février 1984. Outre son activité d'information dans le domaine de la gestion, il sera surtout chargé de tâches de conseil et d'assistance en matière de services bancaires, d'administration, d'organisation, d'acquisition et d'aménagement de locaux, de relations publiques et d'affaires, et d'autres tâches encore.



Nous sommes heureux d'avoir trouvé en **M. Pierre Mettetz, né en 1947, employé de banque diplômé,**

un «Raiffeiseniste» de grande compétence, à la personnalité affirmée, rompu aux affaires et possédant l'expérience requise pour occuper le poste de responsable de ce «service conseils».

Quant au secteur «Suisse romande» de Saint-Gall, il sera plus particulièrement chargé, outre sa participation à l'élaboration des grandes décisions, de l'échange des informations entre les services de l'USCR, les Fédérations régionales et les Caisses Raiffeisen, de la liaison avec les comités des Fédérations régionales en collaboration avec le «service conseils» de Lausanne, de problèmes de coordination, de tâches administratives, du service de traduction et autres.

Pour assurer une bonne coordination, il a été prévu de joindre à la conduite de ce «service conseils» la fonction d'assistant de direction de l'Administration centrale. Ceci permettra au titulaire du poste, en sa qualité de secrétaire de la direction et des organes fédératifs, d'obtenir les informations à la source même et de pouvoir user de l'influence nécessaire.



La responsabilité de ce secteur sera confiée dès le 1^{er} avril 1984 à

M. Louis E. Duvoisin, licencié ès sciences sociales.

M. Duvoisin a été durant de nombreuses années collaborateur du Crédit Suisse à Zurich. Il travaille actuellement à l'Institut des hautes études économiques et sociales de Saint-Gall.

En fait, notre intention était d'émettre quelques considérations et réflexions dans le contexte du changement d'année. Cependant, nous sommes d'avis que les mutations qui interviennent dans le personnel sont une occasion toute trouvée pour exprimer nos sentiments de reconnaissance et notre confiance dans l'avenir. La meilleure manière de témoigner notre profonde gratitude à M. Séchaud pour son engagement exemplaire, pour l'identification qu'il a faite de lui-même à l'idéal Raiffeisen, c'est qu'il se trouve le plus de monde possible pour marcher sur ses traces et pour faire fructifier ce qu'il a apporté pendant près de trente ans à ce qu'il en était venu à considérer comme « sa » Caisse Raiffeisen.

C'est dans cet esprit que nous tenons à remercier le personnel des administrations et des divers organes de leur efficace collaboration et des efforts qu'ils déploient en vue du développement de notre belle œuvre collective. Nous les invitons à accorder leur pleine confiance à la nouvelle équipe dirigeante.

Dr Félix Walker,
Directeur de l'Administration centrale

P.-S. : « Le Messenger Raiffeisen » rendra l'hommage romand à M. Séchaud dans son prochain numéro.

Direction de la Banque centrale

Nomination

Réuni en séance le 20 décembre 1983, le conseil d'administration de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen a nommé M. Giuseppe Botti, directeur de la succursale de Rapperswil de la Banque Cantonale de Saint-Gall, en qualité de directeur de la Banque centrale Raiffeisen. M. Botti succédera ainsi à M. Roos qui prendra sa retraite vers le milieu de l'année 1985.

Nous ne manquerons pas de vous présenter M. Botti plus longuement dans un des prochains numéros du « Messenger Raiffeisen ».

Le conseil d'administration de
l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Destins de décembre

La fille à la bougie

C'était le 3 décembre dernier à Zurich. La ville s'était déjà parée de sa décoration de Noël, dans les vitrines et dans les rues. Il y avait même le désormais fameux « tram du Père Noël », parce que conduit par un Père Noël, qui circulait, chargé d'enfants ravis. Le quartier de la Vieille-Ville sentait bon la pâtisserie et les petits pains frais.

C'est sur une place semée d'arbres et qui surplombe la Limmat que tu étais là, avec d'autres jeunes filles. Mon fils m'a demandé: « Qu'est-ce qu'elles font avec ces bougies? » Je ne sais pas mon gars.

Plus tard, tu es venue vers nous, le sourire aux lèvres. A nous, inconnus, tu as offert une bougie blanche, allumée. Bêtement, je t'ai demandé: « Pourquoi? » Tu m'as répondu: « C'est la bougie de Noël et la flamme de l'espoir. »

Tu m'offrais ainsi, gratuitement et dans un élan d'amitié, une bougie et sa flamme.

J'ai gardé ta bougie. Dans sa flamme, je revois ton visage. Flamme de l'espoir: je t'en souhaite aussi à toi de l'espoir, à toi dont le destin a voulu que nos chemins se croisent ce jour-là. Espoir.

Ce jeudi à 10 h. 35

C'était à quelques jours de Noël. Un jour sombre, gris, cafardeux. Un jour pendant lequel on rêve au printemps et à la chaleur de l'été.

A un carrefour, brusquement, une camionnette débouche sur la route principale sans s'arrêter. Survient un motard; sa route est coupée, il avait la priorité.

Le choc, violent, terrible. tout s'arrête. Il est 10 h. 35. Le gars est jeune, vingt ans, sympathique comme tout, heureux de vivre.

Ce gars, c'est ton ami. Avec lui, tu avais décidé de partager ta vie. Avec lui, tu avais échafaudé des plans et des projets. Avec lui, tu partageais ta vie, tes soucis et tes enthousiasmes.

Quand tu as appris la nouvelle, tout s'est arrêté pour toi. Ce n'est pas possible. C'est un rêve. Ce n'est pas vrai. Si, hélas, c'était vrai. Irrémédiablement vrai.

Un jour après, ton ami mourait. A vingt ans. Il avait sa vie devant lui.

Absurdité, injustice, oui. Destin aussi. Courage et espoir: je t'en souhaite, à toi dont le destin a infligé cette terrible épreuve.

Espoir.

Le rôle de l'ordinateur dans l'enseignement primaire

Photo E. Mandelmann



L'utilisation la plus simple consiste à employer le calculateur comme machine correctrice. L'enseignement à proprement parler précède son utilisation (cours classiques, manuels, programmes). L'ordinateur se contente de jouer le rôle d'examineur (un examinateur intelligent, car il peut orienter et aider l'élève) et non celui de professeur. Il n'y a d'enseignement que s'il y a rétroaction du sujet enseigné sur l'objet d'enseignement. Il devra y avoir un échange d'informations, donc de dialogue, avec cet outil informatique. Mais pour cela, il faudra absolument que la machine puisse sonder l'élève quant aux connaissances acquises, c'est-à-dire qu'une appréciation de la valeur des réponses devra se faire et modifier s'il y a lieu le comportement de l'élève.

La perception de l'ordinateur à l'école primaire

L'ordinateur peut être un moyen d'enseignement pour transmettre un savoir ou vérifier des connaissances. Il semble cependant qu'il soit un objet bien luxueux pour faire tourner, d'une manière individualisée, les pages d'un livre. Quant à la vérification des connaissances, il semblerait que ce ne soit pas la meilleure solution pour le primaire. Ainsi, un programme distribuant des exercices d'arithmétique pour des enfants de 6^e, dans le but de vérifier la maîtrise des opérations élémentaires, peut donner davantage d'exercices aux enfants en difficulté. Si au terme du programme l'enfant a appris quelque chose, il s'est surtout prêté à un certain type d'évaluation: il s'est mesuré à une machine, a

prouvé qu'il était aussi fort qu'elle, ou bien il a été sanctionné par un juge impartial. Le système associe l'instituteur en lui fournissant, sous forme de tableaux facilement exploitables, les résultats de ses élèves.

Ce système est actuellement testé pour être diffusé par le réseau de télévision. Les parents pourront alors vérifier aisément les connaissances de leurs enfants par rapport à leur niveau. S'ils détectent des faiblesses dans leurs études, ils pourront soit les inscrire à des cours particuliers, soit formuler des revendications envers l'institution scolaire ou son représentant, l'instituteur.

Reste enfin l'ordinateur en tant qu'«outil pédagogique». Quelle sera sa place dans la relation enseignant-enseigné? L'informatique ne devrait pas être utilisée comme un moyen de «faire de l'informatique», mais plutôt comme un «outil». Pour choisir l'utilisation de l'ordinateur, il convient d'analyser la relation enseignant-enseigné dans les deux contextes particuliers suivants:

- L'enseignement dépouille petit à petit l'enseignant de son savoir et de son pouvoir.
- L'enseignement enrichit l'enseignant et les élèves lorsque s'instaure une véritable communication, obligeant chaque individu à se dépasser, à donner le meilleur de lui-même.

Les problèmes soulevés par l'introduction de l'ordinateur

L'ordinateur a donc un rôle à jouer à l'école, mais encore faut-il savoir avec qui l'utiliser! Y a-t-il un âge minimum ou maximum? Certaines classes sont-elles plus aptes que d'autres à dialoguer et à étudier avec l'ordinateur? La réponse n'est pas évidente et la psychologie de l'enfant joue ici un rôle. Programmer un



Photo ASL

ordinateur revient plus ou moins à communiquer avec lui dans un langage «intelligible». Or, apprendre un langage est chose innée à l'enfant. Tout enfant normal apprend à parler. Pourquoi, dans ce cas, un enfant ne pourrait-il pas apprendre à parler avec un ordinateur? Les choses ne sont pas si simple! Même si les «tout-petits» apprennent à parler leur langue maternelle avec une spectaculaire aisance, la plupart des enfants, plus tard, ont bien du mal à apprendre en classe les langues étrangères, sans parler de leurs difficultés à maîtriser l'écriture de leur propre langue. Or, apprendre un langage d'ordinateur s'apparente davantage au difficile apprentissage de l'écrit d'une langue étrangère plutôt qu'à la facile acquisition de la langue maternelle orale. Et le problème se complique devant toutes les difficultés auxquelles se heurte la plupart des esprits au contact des mathématiques.

Pour résoudre ce problème, les chercheurs cons-

truisent actuellement des ordinateurs avec lesquels les enfants ont plaisir à communiquer. Lorsque cette communication passe, les enfants apprennent les mathématiques comme une langue vivante. De plus, les communications mathématique et alphabétique perdent leur caractère de démarche étrangère et donc difficile à la plupart des enfants. Elles deviennent au contraire des choses naturelles et faciles.

Mais les problèmes présents ne sont pas insolubles. Nous sommes en présence d'enfants dont le monde est très ouvert et très réceptif à toute nouvelle culture, contrairement aux adultes. Ils vivent dans un milieu qu'ils ont en partie créé.

Le psychologue Jean Piaget donnait cette image selon laquelle «les enfants sont eux-mêmes les bâtisseurs de leurs propres structures intellectuelles». Ils semblent avoir un don inné pour apprendre et, bien avant d'aller à l'école, ils accumulent un vaste savoir sans

que rien ne leur soit commandé ou imposé. Ainsi, ils apprennent intuitivement leur langue et la géométrie nécessaire à leurs déplacements dans l'espace. Ils apprennent également assez de logique et de rhétorique pour «embobiner» leurs parents, tout cela sans que personne ne le leur ait enseigné! Nous pourrions donc nous demander pourquoi certains apprentissages ont lieu si tôt et spontanément, tandis que d'autres sont reportés à plus tard, surtout si l'enseignement n'est délibérément pas imposé.

En réalité, les enfants ont une intelligence très puissante, qui se rebelle contre tout ce qui est arbitraire et artificiel. Si donc les enfants ont un sens très développé de la logique et des formes structurées, il semble que la manipulation d'un ordinateur, outil hyperlogique par définition, soit pour leur développement intellectuel un atout prépondérant.

(Source: Institut d'Etudes Pratiques en Informatique et en Gestion, Genève.)

LES DERNIERS DÉVELOPPEMENTS DES TECHNOLOGIES BANCAIRES SONT À

TECHNOBANK 84

EXPOSITION INTERNATIONALE DES TECHNOLOGIES
ET SERVICES POUR LA BANQUE ET LA FINANCE

Palexpo - Genève

27-30 mars 1984

4 SYMPOSIA INTERNATIONAUX

au Centre de Congrès de Palexpo
(interprétation simultanée français, anglais, allemand)

NOUVEAUX DÉVELOPPEMENTS DES SYSTÈMES INFORMATIQUES POUR LES BANQUES

(International Banking Forum, Suisse)

26 et 27 mars 1984

- Une meilleure gestion bancaire interne (Arthur Andersen & Cie): maîtrise du risque, appréciation de la rentabilité.
- Des services mieux adaptés à la clientèle privée (particuliers) et commerciale (entreprises) des banques: Booz, Allen, Hamilton.
- Le rôle et la responsabilité de la haute direction dans la gestion de l'information (Peat, Marwick Mitchell Co. S.A.)

IMPACT SOCIAL DES TECHNOLOGIES

(Frost & Sullivan Inc., Angleterre)

28 et 29 mars 1984

- Taylorisme et enrichissement des tâches par Michel Renault du Crédit Lyonnais (DCTI)
- Stratégies syndicales. P. Jennings (FIET)
- Autres thèmes: hiérarchie et promotion interne, rôle de la formation professionnelle, réduction du temps de travail, etc...

LES RÉSEAUX INTERNES DE TRANSMISSION DE DONNÉES

(INSIG, France)

27 et 28 mars 1984

- Systèmes d'informations siège
- Systèmes d'information des réseaux d'agences
- Diffusion et mise à jour des documents d'exploitation
- Normes et protocoles des réseaux internes

BUREAUTIQUE ET PRODUCTIVITÉ DE LA BANQUE

(OYEZ IBC, Angleterre)

26 et 27 mars 1984

L'amélioration de la productivité interne au siège de la banque et dans les agences à travers le développement de la microinformatique et du videotex notamment dans la fonction crédit. Stratégies d'implantation et études de cas concrets

Pour toute information contacter:

TECHNOBANK, Case postale 625, CH-1211 GENÈVE 1, Tél. 022/32 98 08 - Tlx 423 334

Adresser ce coupon à l'adresse ci-dessus.

Société: _____

Ville: _____ Code Postal: _____ Rue: _____

Pays: _____ Tél.: () _____ Tlx: _____

Personne à contacter: _____ Division: _____ Fonction: _____

Souhaite recevoir le programme de:
 INSIG International Banking Forum Oyez IBC Frost & Sullivan inc.

Souhaite exposer à Technobank 84

Artisanat et petites et moyennes entreprises

M. Gottfried Schwarz, député au Grand Conseil



Photo Ch. Sonderegger

Notre époque tend à exagérer dans tous les domaines et les personnes qui lancent des avertissements sont trop souvent considérées comme des gêneurs. Il me semble que le moment est venu de rechercher ce qui est nécessaire à l'artisanat et aux petites et moyennes entreprises (PME).

Un développement dans l'indépendance, tenant compte de la dignité humaine est et reste un pos-

tulat important. Dans toute période agitée, l'homme se sent trop souvent incompris, impuissant à l'égard des crises et des contraintes qui menacent son existence. Je voudrais cependant vous enjoindre à ne pas vous décourager: il y a toujours eu des hauts et des bas. Les difficultés doivent être surmontées, ce qui est plus aisé dans le secteur des arts et métiers, qui sont très souples, que dans de

grandes firmes. L'effort demandé individuellement touche cependant, la plupart du temps, aux limites du tolérable.

Il me semble surtout faux de rester pessimiste. Prenons donc goût à notre travail et transmettons notre enthousiasme à notre jeunesse et à nos collaborateurs, nous aurons ainsi contribué au mieux à la succession dans l'entreprise et à un bon climat de travail. L'homme

doit de nouveau jouer un rôle essentiel; nous devons placer des valeurs éthiques au-dessus des valeurs purement matérielles et surtout ne pas nous résigner. Puisent les Caisses Raiffeisen apporter une précieuse contribution dans le cadre de l'activité des entreprises de moyenne importance.

Si nous voulons accomplir notre tâche politique, nous devons rechercher davantage, dans tous les domai-

nes, des solutions moyennes qui auront sans doute un effet salubre pour l'ensemble du peuple.

La politique bernoise des arts et métiers

L'activité de l'Union cantonale se concentre sur deux points principaux. Il s'agit d'une part de représenter les intérêts des arts et métiers, et d'autre part de promouvoir le développement des arts et métiers.

Les intérêts des arts et métiers doivent être défendus à l'égard des autres groupes économiques, surtout des salariés, mais aussi de l'Etat et de l'administration. La politique économique, la politique fiscale et sociale, l'aménagement du territoire, la protection de l'environnement, la réglementation des constructions, etc., fournissent de nombreuses occasions d'intervenir.

Il faut veiller tout particulièrement aux ingérences de l'Etat dans la propriété privée: la politique des taux en général, l'imposition du logement habité par son propriétaire et les dispositions sur la protection des locataires.

Il est évident que l'Union cantonale doit se préoccuper de la concurrence déloyale ruineuse et d'autres facteurs d'insécurité. Mais les arts et métiers et leurs organisations ne sont pas opposés par principe à la concurrence. Ils réclament simplement qu'elle soit loyale. Une politique sociale exagérée, qui ne tient pas compte de sa tolérabilité économique ne sert finalement personne. Pour cette raison, de grandes craintes subsistent dans la perspective de l'instauration du 2^e pilier. Les charges qu'il comporte sont presque insupportables pour de nombreuses entreprises de petite et moyenne taille.

Nous attachons aussi beaucoup de prix au développe-

ment du sens des responsabilités des citoyens, car s'il venait à se perdre, l'économie de marché deviendrait une farce. Il faut signaler tout aussi clairement que les arts et métiers, de même que leurs organisations, ne sont nullement hostiles à l'Etat. Ils y sont au contraire attachés et en ont donné de nombreuses preuves, alors même qu'il en résulte des charges. Les arts et métiers ont intérêt à vivre au sein d'un Etat sain, surtout dans une période économiquement incertaine et où on est en butte aux revendications incessantes des jeunes.

Nous demandons tout aussi clairement qu'on ne charge pas constamment l'Etat de nouvelles tâches. La coopération de l'Union cantonale à l'élaboration et à l'application de la législation est d'une grande importance. Les associations sont devenues aujourd'hui un instrument de l'Etat, elles sont un partenaire de discussion et de négociation dans des questions économiques, lors de l'élaboration et de l'exécution de nouvelles lois ou de révisions de dispositions existantes. L'association représente souvent la dernière chance de réaliser quelque chose sur une base privée plutôt que de faire appel à l'Etat.

Je m'élève personnellement contre des lois, décrets et ordonnances qui entravent directement ou indirectement la productivité, réduisent la liberté de mouvement indispensable, causent même des frais supplémentaires et sont en fin de compte unilatéralement à charge de l'artisan et de l'entrepreneur. Nous constatons, hélas, que les revendications prennent toujours plus d'importance, sans que l'on tienne compte de leurs conséquences économiques et de leurs effets à plus longue échéance. C'est naturellement toujours aux autres de payer. La durée du travail doit être réduite avec pleine compensation de salaire et du renchérissement, les vacances doivent être allongées, les revenus doivent augmenter

et les prix doivent rester bas ou même être réduits. C'est vraiment demander l'impossible!

Les relations entre l'Union des arts et métiers et les partis politiques sont caractérisées par leur neutralité. Il n'existe pas de parti des arts et métiers, mais une discussion a lieu, surtout en prévision des élections au Conseil national ou même au Grand Conseil, lorsqu'ils sont insuffisamment représentés au Parlement.

De nombreuses demandes des arts et métiers ont néanmoins été reprises dans des lois ou autres édits. Mais rien ne vient tout seul. De nombreux indépendants, en particulier lorsqu'ils ne sont affiliés nulle part, ont le sentiment que les postulats des arts et métiers se sont réalisés tout seuls. Dans la population, on a de plus en plus tendance à pousser les arts et métiers dans la situation d'un groupe minoritaire. Il faudra voir par exemple ce qu'on sera disposé à faire, en sus de déclarations purement verbales, pour permettre aux petits commerces de se maintenir face à la concurrence d'évincement des grands distributeurs.

Une grande difficulté ressort des tendances au nivellement de l'Etat social. Des prescriptions schématiques et de nouvelles charges dans le domaine social peuvent devenir intolérables pour l'artisanat et les PME. Comme la politique des arts et métiers se heurtera à des difficultés croissantes, l'activité de l'Union cantonale devra inévitablement changer. Elle ne pourra pas conserver son style basé sur la tradition et sur les membres les plus faibles; elle devra développer encore bien davantage l'entraide et prendre d'autres dispositions pour développer efficacement et systématiquement les arts et métiers. Nous devons nous efforcer plus que jamais de mobiliser toutes les réserves et d'amener tous les indépendants à notre Union, par l'intermédiaire des sociétés locales et des associations profes-

sionnelles, même si des divergences existent sur certains points de détail.

Pour pouvoir atteindre nos objectifs, une coopération et une collaboration conditionnelles de la base sont indispensables. Toute occasion de défendre les postulats des arts et métiers sur le plan communal, cantonal et fédéral doit être saisie. Pour cela, il faut des gens dynamiques, disposés à faire partie de comités politiques aux trois niveaux.

Une tâche délicate mais indispensable et réjouissante est d'attirer la relève et de la former afin que les forces vives puissent s'intégrer dans les organisations et les structures politiques. Il n'a jamais été facile de s'affirmer dans l'économie et la politique, mais c'est un impératif si l'on veut que se maintienne une classe moyenne saine et forte. A l'avenir également, des prestations de haut niveau sont nécessaires et il faut que de très nombreux citoyens de bonne volonté engagent leurs forces, leurs connaissances, leurs expériences et leur goût du risque dans notre économie. Les arts et métiers ont intérêt à ce que le taux d'inflation soit aussi bas que possible. La lutte contre l'inflation doit être appréciée en relation avec la situation de l'emploi, la garantie de l'emploi et d'autres conditions-cadres. La capacité concurrentielle de produits de haute qualité est une condition importante tant pour l'économie intérieure que pour l'économie d'exportation. L'innovation, la créativité, la recherche, le développement et le travail de qualité sont d'une importance primordiale pour un avenir assuré.

Le problème de la politique des taux est d'une importance déterminante. Il faut vouer une attention particulière au coût croissant des capitaux. Dans les entreprises de presque toutes les branches, l'évolution montre nettement que la hausse des coûts mène à des impasses toujours plus graves. Ce sont surtout l'artisa-

nat et les petites et moyennes entreprises qui souffrent de la hausse constante des charges sociales et du loyer de l'argent, charges qui ne peuvent finalement plus être transférées entièrement sur le dernier utilisateur.

Il est aussi surprenant qu'avec une démographie décroissante, la part des employés de l'Etat ne cesse d'augmenter. Si l'on veut créer enfin des freins efficaces, il faudrait au moins réexaminer l'indexation automatique, qui nous conduit au désastre. La compensation de la progression à froid doit être absolument réalisée entièrement. La politique d'amortissement appliquée aux logements, locaux industriels et agricoles devrait être revue et rendue plus large. Ces mesures seraient sensiblement plus

efficaces que toutes les subventions.

Considérations finales

L'artisan et l'entrepreneur doivent savoir que la récession du milieu des années septante n'était pas un accident de parcours. Les conditions-cadres économiques se sont généralement détériorées. L'artisan et l'entrepreneur sont toujours plus affectés par les changements de société qui privent les forces de croissance de leur fondement. La prolifération de la bureaucratie représente aussi un danger pour l'entreprise. Seules les prestations et la qualité, dans une liberté appropriée, nous aideront. La concurrence internationale s'accroît et avec elle le protectionnisme. La Suisse vit du contraire, de la liberté du

commerce. Pour l'entrepreneur, cela signifie s'affirmer en dépit d'un ralentissement de la croissance pour assurer les emplois et si possible en créer de nouveaux.

Quelques règles fondamentales pour pouvoir s'affirmer: ne pas conserver des structures dépassées; diversifier et «qualifier»; améliorer la formation des collaborateurs; intégrer le mieux possible le progrès technique dans l'entreprise; s'affirmer malgré toutes les difficultés sur le marché intérieur et mondial; limiter le flot d'informations; s'affirmer sur le plan politique et dans la société; apprendre à vivre avec l'inflation et des conditions-cadres plus difficiles; penser à long terme et planifier, rechercher des solutions de rechange; renoncer au

gigantisme, conserver des entreprises à la taille de l'homme.

En dépit de toutes les difficultés constatées, il n'est pas encore trop tard, mais nous devons faire preuve de courage. Chacun d'entre nous doit être prêt à assumer des responsabilités. L'Etat ne nous décharge pas de nos responsabilités, mais nous n'admettons pas que l'initiative soit punie par l'Etat. Nous ne pouvons faire accepter nos revendications justifiées que si nous faisons preuve d'un minimum de solidarité sans jalousie, ni mauvaise humeur. Nous sommes appelés à atteindre nos objectifs avec ouverture d'esprit et en prenant des risques mesurés. Faisons toujours une place centrale à l'homme et retrouvons de la satisfaction au travail.

■

Photo Ch. Sonderegger



*La bourse de Zurich.*

Photo Ch. Sonderegger

La Suisse va-t-elle enfin adhérer au FMI ?

Roger Schindelholz

La question n'est pas nouvelle ! Elle s'est posée dès la création du FMI (Fonds monétaire international) en 1944. Il y avait alors de sérieuses raisons « techniques » pour ne pas participer à cette puissante organisation monétaire, compte

tenu du risque que l'on faisait courir à notre franc suisse et des dangers inflationnistes qu'une demande de nos francs aurait fait planer sur notre économie.

Ces raisons à notre abstention n'existent plus depuis fort longtemps. Et pourtant,

la Suisse reste en dehors du FMI...

Une lente approche

En 1968, toutes les raisons d'adhérer au FMI et à ses institutions spécialisées

existaient et étaient évoquées. En 1972, on annonçait pour 1974 notre demande d'adhésion ! La mise en place du système des DTS (droits de tirage spéciaux) en 1969, destinés à compléter les instruments de réserves interna-

tionales, a donné un nouvel argument aux adversaires de notre adhésion au FMI. Dans leur esprit, il fallait attendre l'évolution et l'application de ce nouvel instrument.

Certes, notre pays a été très tôt associé au FMI et au « Club des Dix » en qualité d'observateur. Cela nous permit également de collaborer étroitement au système des AGE (accords généraux d'emprunts, aménagés par les Dix). Cependant, nous ne pouvions toujours pas participer aux décisions, ni devenir membre de la Banque mondiale et nous restions le seul pays industriel à ne pas collaborer à une institution internationale chargée de régler le système monétaire. Nous n'avons pas non plus participé aux travaux de l'ancien « Comité des Vingt », institution du FMI chargée de la réforme du système monétaire international. Ce « Comité des Vingt » a ensuite été remplacé par le « Comité intérimaire sur le système monétaire international ». C'est sans doute dans ce domaine que notre participation

serait la plus importante. Précisons que notre neutralité politique n'a jamais — ou presque — été invoquée pour justifier notre non-participation au FMI. Ce qui est en revanche invoqué, c'est la politique de prêt du FMI, en particulier aux pays en voie de développement. Le « Groupe des Dix » n'étant pas un organisme officiel du FMI, notre pays a donc pu y participer à titre d'observateur. C'est peu de chose, et cela d'autant plus que ce club de pays industriels a depuis longtemps perdu de son importance au profit du « Club des Cinq »...

Un pas dans la maison

Le premier pas sérieux vers une adhésion de la Suisse au FMI a été fait en 1980 lorsque la Banque nationale suisse a inclus dans son bilan un poste « DTS » et en acquérant pour 5,1 millions de DTS (10,8 millions de francs suisses). Cet achat concrétisait la participation de la Suisse à diverses opérations du FMI.

En 1981, le Conseil fédéral se déclarait favorable à

l'adhésion de la Suisse non seulement au FMI, mais également à ses deux filiales que sont l'IDA (Association internationale de développement) et à la SFI (Société financière internationale). Cette déclaration devenait une décision de principe le 18 août 1983. Enfin, dernier acte avant le grand saut, la décision du Parlement fédéral en novembre dernier de devenir membre du « Groupe des Dix »*. Cette adhésion, sagement décidée par nos Chambres, était effective depuis janvier dernier lorsque la Suisse a décidé de participer de manière substantielle au triplement des « AGE », ce « filet de sécurité » du financement international. La participation de la Suisse était fixée à 6 % des nouveaux AGE, soit 2,2 milliards de nos francs (2,3 milliards depuis que les crédits mis à la disposition du FMI ont été fixés à 38 milliards). Il est évident que les Dix ont accepté sans diffi-

* Etats-Unis, Canada, Japon, Grande-Bretagne, Allemagne, France, Italie, Pays-Bas, Belgique, Suède.

culté notre adhésion dans le club des pays industriels, qui devient dès à présent le « Groupe des Onze ».

Encore du chemin

Si on peut s'estimer heureux de notre participation au « Groupe des Onze », il ne faut cependant pas se faire trop d'illusions. Nous ne sommes encore membres ni du FMI, de l'IDA, ni de la SFI et surtout pas de la Banque mondiale. Or, si nous voulons participer aux discussions sur la réforme du système monétaire international, réforme à laquelle notre rôle de place financière internationale exige que nous participions, nous devons faire le grand saut et demander notre adhésion au FMI. Cela nous permettra également d'influencer le FMI en matière de politique de prêts aux pays du tiers monde...

Si on a pu éviter une consultation populaire pour l'adhésion au « Groupe des Dix », ce ne sera plus le cas pour une participation au FMI... Une chaude bataille en perspective! ■

SALON SUISSE DE L'INFORMATIQUE

COMPUTER 84

La 5^e édition du Salon suisse de l'informatique, en abrégé **COMPUTER 84**, se tiendra au Palais de Beaulieu, à Lausanne, du 5 au 8 juin 1984. A six mois de son ouverture, ses organisateurs, le Groupement romand de l'informatique (GRI) et la Société coopérative du Comptoir suisse, peuvent afficher leur satisfaction.

En effet, actuellement déjà, le total des surfaces des stands loués et le nombre des exposants inscrits dépassent les prévisions les plus optimistes. L'exposition se tiendra dans les halles d'exposition situées dans le corps principal du Palais de Beaulieu. Au total, quelque 12 000 m² sont réservés à l'implantation des 120 à 150 exposants prévus.

Compte tenu de l'importance grandissante de la formation professionnelle dans tout le secteur de l'informatique, **COMPUTER 84** comportera un véritable centre d'informa-

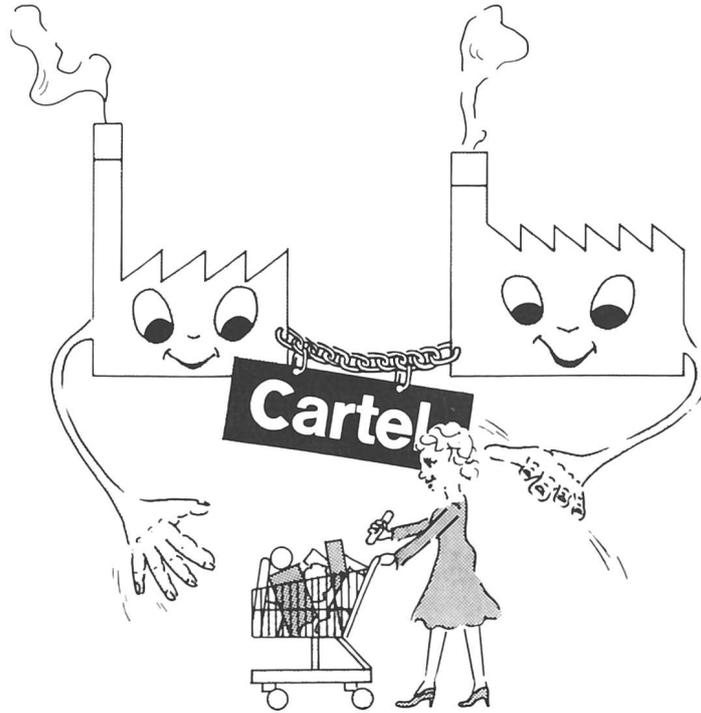
tion. En effet, dans un pavillon séparé (pavillon sis près de l'entrée du Palais de Beaulieu), seront présentés les différentes écoles et moyens de formation existant en Suisse romande. L'accès au centre d'information est gratuit et devrait intéresser tout spécialement les écoles et les personnes intéressées à connaître les possibilités de formation offertes dans ce domaine particulier.

Le Salon **COMPUTER**, devenu une tradition, doit son succès au fait qu'il répond à un besoin de plus en plus pressant d'une information spécialisée. Le développement, tant dans le domaine des machines (hardware) que dans le secteur du logiciel (software), est tellement rapide que de réelles nouveautés ne cessent d'apparaître sur le marché. Comme ce fut le cas lors des précédentes expositions, **COMPUTER 84** compte avoir l'exclusivité de quelques raretés. (SP) ■

Le savez-vous?

Initiation aux notions économiques

Le cartel



Derrière le terme « cartel », on soupçonne souvent l'existence d'obscures puissances économiques qui manipuleraient le jeu de la concurrence et réaliseraient des gains énormes. Peu de gens savent de quoi il s'agit en réalité. Un cartel est un accord passé entre plusieurs entreprises ou autres organisations de même nature, aux termes duquel celles-ci s'engagent à respecter certaines règles dans le jeu de la concurrence. Le but poursuivi est de juguler la lutte ruineuse que se livrent les différents concurrents. Si les accords concernent un prix de vente unitaire, on parle d'un **cartel des prix**. Si l'objet de l'accord est un rabais ou des conditions de vente spéciales, il s'agit alors d'un **cartel de conditions**.

Les cartels sont-ils autorisés?

Les cartels sont autorisés à condition qu'il n'y ait pas « abus de pouvoir ». C'est la raison pour laquelle on dit que la Loi fédérale sur les cartels est une législation « contre les abus ». En

Amérique, par exemple, la loi antitrust interdit la formation de cartels. La solution suisse s'avère plus souple dans la pratique et permet à chacun de profiter des effets positifs des cartels.

Les avantages l'emportent

Les accords cartellaires, très nombreux en Suisse, sont nés d'une concurrence devenue trop dure. Au lieu de se livrer un combat sans merci et de se ruiner les unes les autres, les entreprises s'efforcent de fixer des règles, auxquelles elles se soumettent

volontairement. Les concurrents discutent entre eux et ramènent la lutte concurrentielle à des dimensions raisonnables et acceptables. Cependant, les accords cartellaires ne suppriment pas pour autant toute concurrence entre les membres constitutifs du cartel. Lorsque, par exemple, les prix sont fixés par des conventions, les entreprises s'efforcent d'évincer leurs concurrents en offrant, par exemple, une meilleure qualité de la marchandise ou un meilleur service. D'autre part, il faut toujours lutter contre les « outsiders », c'est-à-dire contre les concurrents qui

ne font pas partie du cartel.

Les effets nuisibles sont étroitement surveillés

D'autre part, on comprend facilement que la formation de cartels peut donner naissance à des puissances économiques, avec les risques d'abus que cela comporte. C'est pourquoi une **Commission fédérale des cartels**, nommée par les autorités fédérales, contrôle les effets de chaque cartel et évalue les effets positifs et négatifs des accords passés. Lorsque, dans la balance, les effets positifs l'emportent, le cartel est toléré, sinon il est interdit.

Conserver ce qui a fait ses preuves

Malgré la révision de la Loi fédérale sur les cartels, celle-ci reste une législation contre les abus. Ce n'est d'ailleurs pas surprenant, car elle s'est avérée efficace depuis vingt ans. Les « bons » cartels sont tolérés, les « mauvais » interdits. On a ainsi le beurre et l'argent du beurre, ou presque!

(BF/JLE) ■

Eurochèque et Bancomat: un service commun

Les banques prévoient de délivrer une nouvelle carte eurochèque dès le mois de septembre 1984. Cette nouvelle carte servira comme auparavant à garantir des eurochèques jusqu'à concurrence de Fr.s. 300. — ou l'équivalent en monnaie étrangère; la nouveauté est qu'elle permettra également le retrait d'argent comptant aux distributeurs automatiques de billets de banque. Le coût de cette carte multiservices sera de Fr.s. 20. — par an pour son titulaire.

Sous le label «Bancomat 85», les banques suisses mettent en place actuellement un nouveau système de distributeurs automatiques de billets de banque. La solution retenue permet la connexion de tous les distributeurs automatiques à un réseau commun.

Pour satisfaire au mieux les besoins de la clientèle, les banques ont décidé, dans un premier temps, d'ajouter aux prestations offertes par

la carte de garantie eurochèque, celle du retrait d'argent comptant aux distributeurs automatiques. Actuellement, plus de 725 000 clients de banques sont titulaires de cette carte.

Il est également prévu à plus long terme d'attribuer à la carte eurochèque la fonction de paiement de biens et de services aux points de vente, avec débit direct du compte en banque. Une pre-

mière application de cette fonction pourrait voir le jour dans les stations-service pour le paiement d'essence. Ces prestations liées à la carte eurochèque seront à disposition des clients des banques contre paiement d'un montant annuel de Fr.s. 20.—. Jusqu'à présent, la carte Bancomat était déjà délivrée à ce prix. Les eurochèques et cartes de garantie eurochèque, eux, étaient remis gratuite-

ment, malgré le coût élevé du traitement des chèques. Contrairement aux établissements bancaires de la plupart des pays européens, les banques suisses renoncent toutefois à introduire toute taxe spéciale par opération.

(Comm.) ■

Innovation à Zurich: Le guichet de banque sans argent liquide!



L'absence d'argent liquide permet de supprimer toute paroi de verre anti-balles. L'argent arrive au guichet par poste pneumatique.

Photo Philips

Le «Neumarkt», le centre commercial de Zurich-Oerlikon, abrite entre autres une nouvelle filiale de la Banque Leu dont les guichets sont dépourvus de parois séparatrices en verre. Le principe du guichet bancaire sans argent liquide et de la caisse centrale située à l'arrière offre une sécurité aussi appréciée par la clientèle que par la banque. La liaison est assurée par des terminaux bancaires installés aux guichets et reliés à l'ordinateur central. Le contact personnel et la possibilité de consultations d'affaires sont donc ainsi renforcés.

La filiale en question est équipée de terminaux bancaires Philips PTS 6000 et d'installations périphériques

des plus modernes. Cinq guichets disposent de claviers ultraplats, écrans plasma et imprimantes. La caisse centrale opère avec une unité centrale PTS 6813, un clavier et une imprimante à formule sans fin.

Une nouveauté du programme Philips PTS est le traitement direct, au guichet, des opérations sur carnets d'épargne, c'est-à-dire versements, prélèvements et mises à jour. Le système traite évidemment aussi toutes les transactions telles que chèques, chèques de voyage, change, paiements, prélèvements.

(Information Philips) ■

Impressions de mon voyage au Portugal

2



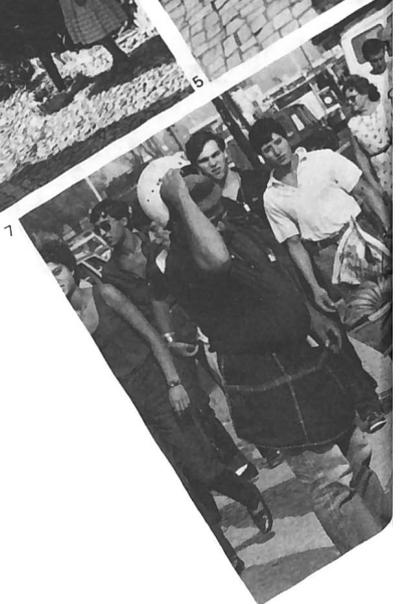
1



4



5



7



3



6



8

1. Ambiance et bonne humeur sous la conduite de Manuel.

2. Le Tage est aussi un immense port.

3. Pêcheur de Nazaré.

4. Obidos, merveilleuse cité.

5. A Obidos, les trottoirs sont magnifiquement décorés.

6. La Terre est la même qu'en Suisse.

7. Vie de tous les jours à Lisbonne.

8. Porto et le pont sur le Rio Douro.

A travers mon «œil de métal»,
j'ai enregistré pour les lecteurs
du MESSAGER RAIFFEISEN
quelques vues du Portugal!
Yvan Werlen
Vionnaz

L'Union finlandaise des Banques coopératives

M. Matti Latola, président

Depuis 1970, le développement des coopératives mutuelles de crédit en Finlande peut être qualifié de très positif. C'est en 1902 que fut fondée l'Union des banques coopératives. C'était alors le dernier-né des groupes bancaires. Son but initial était d'accorder des crédits agricoles aux petits paysans et aux ressortissants nationaux non actifs directement dans l'agriculture. Les débuts furent difficiles, en raison de la faiblesse économique originelle des caisses, d'une part, et de la situation politique très tendue d'autre part. Toutefois, l'organisation enregistra une crois-

sance continue et connut même des moments d'apogée, dont le premier se situe en 1934 lorsqu'on atteignit le nombre maximal de 1414 banques individuelles fédérées. Aujourd'hui, le nombre des banques coopératives affiliées à la fédération s'élève à 371.

Depuis le début des années septante, le registre des membres a été tenu à jour régulièrement, tant en ce qui concerne les départs pour cause de décès que les démissions. Présentement, le nombre des sociétaires approche les 450 000, chiffre qui constitue l'objectif 1985.

Plus de la moitié de la popu-

lation finlandaise est cliente des banques coopératives! En 1982, le nombre des clients a dépassé les 2 millions cinq cent mille. Voici la répartition de la clientèle par groupes:

La plupart des entreprises sont de taille petite ou moyenne, actives dans la construction industrielle, le commerce, les services, les transports ou le tourisme. En outre, une grande par-

<i>Banques et entreprises de type corporatif</i>	4,6 %
<i>Corporations de droit public (par ex. communes)</i>	0,1 %
<i>Corporations de droit privé</i>	2,2 %
<i>Entreprises privées</i>	77,1 %
<i>dont:</i>	
— <i>agriculteurs ou personnes actives dans l'agriculture</i>	19,4 %
— <i>salariés</i>	39,7 %
— <i>étudiants</i>	6,2 %
— <i>rentiers</i>	10,9 %
— <i>divers</i>	0,9 %
<i>Clients étrangers</i>	0,2 %
<i>Activité non précisée</i>	15,8 %

Paysage de la région des lacs.

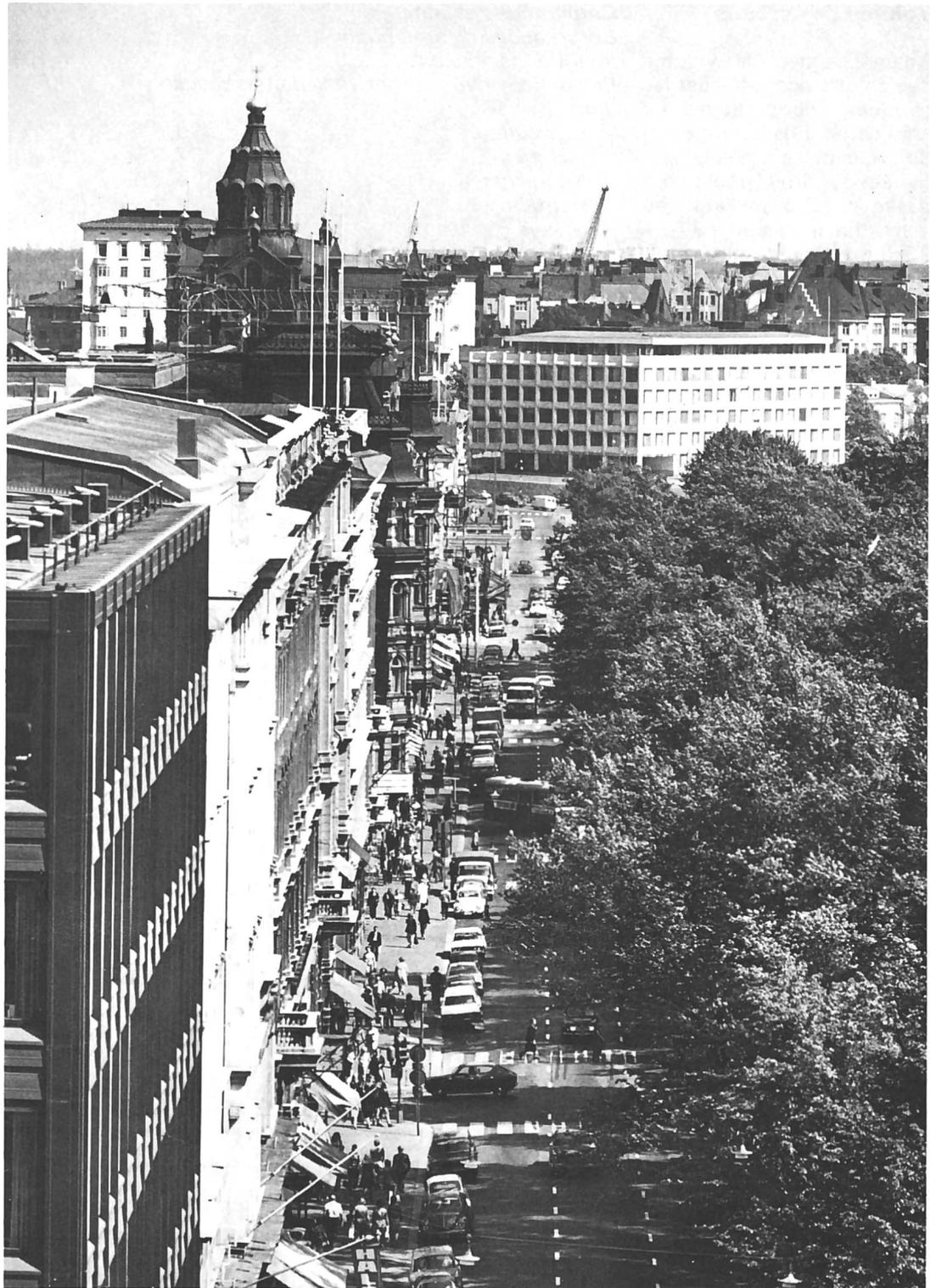
Photo ONTF



tie des entreprises agro-alimentaires se range aussi dans cette catégorie d'entreprises. Ce qui est le plus remarquable, c'est le fait que les salariés forment le groupe de clients le plus important, le groupe agricole venant en second rang.

Rentabilité

La capacité de rendement des banques coopératives finlandaises s'est sensiblement améliorée depuis 1970. Le rendement est calculé en pourcentage du bénéfice brut. C'est dire qu'il est défini en pour cent de bénéfice brut par rapport au volume moyen des dépôts. Le but que l'on se proposait d'atteindre était de réaliser un rendement brut de 0,9%. Vers les années septante, ce rendement était de 0,5 à 0,6%, tandis qu'en 1982, il s'élevait déjà à 1,4%. Comparée à d'autres groupes bancaires, la capacité de rendement des banques mutuelles se révèle aussi tout à fait favorable. Pour les banques coopératives et pour les trois plus grandes banques commerciales du pays, on a calculé un indice de rentabilité net (fondé sur les résultats d'exploitation, à savoir les intérêts actifs et passifs combinés avec les revenus et les dépenses divers, et compte tenu de la déduction des pertes sur les crédits et les cautionnements). Ensuite, ce premier résultat a encore été pondéré par la prise en compte des coûts des cotisations à la caisse de pension et la déduction des impôts et des dividendes. Enfin, on effectue une comparaison exprimée en pourcentage avec la somme moyenne du bilan (moyenne mathématique du bilan d'entrée et du bilan final). Ce capital de couverture pondéré s'élevait à 1,33% le 31.12.82 pour les banques coopératives, tandis qu'il s'élevait respectivement à 0,77, 0,67 et 0,84% pour les trois plus grands instituts bancaires commerciaux de Finlande.



Helsinki, capitale de la Finlande.

Photo ONTF

Fonds propres

D'après la législation sur les banques, les fonds propres des banques mutuelles doivent s'élever à au moins 2% des engagements exigibles de chaque banque coopérative affiliée. Au 31.12.1982, cette proportion était de 3,33%. Le montant des fonds propres s'est développé rapidement. L'ancienne législa-

tion sur les banques coopératives laissait toute liberté aux banques en matière de capital de couverture, essentiellement par manque d'intérêt pour ce problème d'ordre structurel. Depuis la révision de la législation en 1970, on s'est volontairement efforcé de renforcer la proportion du capital propre ou du capital de couverture. Le passage d'une pro-

portion minimale de 1,5% en 1969 à 3,33% à fin 1982 est le résultat d'une planification orientée dans cette direction. Entre 1970 et 1980, l'objectif était fixé à 2,3%; ensuite, il fut augmenté à 3%. Avec des objectifs de cet ordre, il nous apparaît possible d'être situés en permanence en parfaite conformité avec les exigences légales minimales.

Volume des crédits

Chaque année, le volume des crédits accordés par les banques coopératives a enregistré une augmentation. Les prêts à des collectivités de droit public ont passé de 3,4 milliards de marks finlandais en 1970 à 23,6 milliards de marks finlandais à fin 1982. Durant ces derniers exercices comptables, l'accroissement annuel moyen du volume des crédits a été de l'ordre de 17%. Vers le milieu des années 1970-1980, il s'est même accru de 20% par année. En fait, l'accroissement du volume des crédits se situe pratiquement dans le même ordre de grandeur que pour les autres groupes bancaires. Voici la répartition des crédits par groupe de clients au 31.12.1982:

<i>Corporations et banques</i>	15,6 %
<i>Corporations de droit public</i>	2,2 %
<i>Institutions privées</i>	1,1 %
<i>Personnes privées et activités domestiques</i>	78,5 %
<i>dont:</i>	
— <i>agriculteurs</i>	35,5 %
— <i>salariés</i>	37,3 %
— <i>étudiants</i>	4,4 %
— <i>rentiers</i>	1,2 %
— <i>divers</i>	0,1 %
<i>Clients étrangers</i>	0,0 %
<i>Activité inconnue</i>	2,6 %

l'accroissement annuel moyen s'affichant à 15% durant les dix années de référence. En outre, on a observé que l'accroissement du volume des dépôts a été régulièrement plus élevé dans les banques coopératives au cours de ces dernières années que dans les autres groupes bancaires.

Volume des dépôts

A fin 1982, le montant global des dépôts dans les banques coopératives s'élevait à 22,8 milliards de marks finlandais. En 1971, la somme n'était que de 4,1 milliards de marks finlandais. Au début et vers la fin des années 70, l'accroissement annuel des dépôts se situait aux alentours de 20%,

Répartition des dépôts par groupes de clientèle

<i>Corporations et banques</i>	10,1 %
<i>Corporations de droit public</i>	3,8 %
<i>Institutions privées</i>	2,5 %
<i>Personnes privées et activités domestiques</i>	75,1 %
<i>dont:</i>	
— <i>agriculteurs</i>	29,7 %
— <i>salariés</i>	28,9 %
— <i>étudiants</i>	2,3 %
— <i>rentiers</i>	13,6 %
— <i>divers</i>	0,6 %
<i>Clients étrangers</i>	0,1 %
<i>Activité inconnue</i>	8,4 %

La place du marché à Helsinki.

Photo ONTF



Parts du marché

La participation globale des banques coopératives finlandaises au marché financier a augmenté rapidement. Au cours des dix dernières années, elle s'est accrue de 3 points, passant de 21 à 24 %. Cet accroissement de la part au marché peut être attribué au fait que les banques coopératives forment le groupe bancaire le plus récent en Finlande, car il est entré en activité environ quarante ans après les groupes bancaires d'un autre genre, et il est plus jeune d'environ huitante années que les toutes premières banques, qui étaient les caisses d'épargne locales. La véritable percée sur le marché des dépôts s'est effectuée après la Première Guerre mondiale seulement, c'est-à-dire lorsque les caisses mutuelles de l'époque reçurent l'autorisation d'accepter des dépôts non seulement de leurs propres membres, mais aussi du public.

Evolution des affaires

L'examen comparatif de la répartition des crédits concédés par les banques coopératives, les trois autres groupes bancaires du pays et les caisses d'épargne de Finlande permet de se faire une image très réelle de l'orientation des affaires propres aux banques coopératives. Le tableau ci-après permet cette comparaison :



Lato Rannalla.

Photo ONTF

Genre de crédit	Banques coopératives	Caisses d'épargne	Autres banques
<i>Exploitations agricoles</i>	20,7 %	10,3 %	1,4 %
<i>Autres entreprises</i>	26,5 %	28,2 %	59,4 %
<i>Salariés</i>	36,4 %	41,0 %	26,1 %
<i>Divers</i>	16,4 %	20,0 %	13,1 %
<i>Total</i>	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Ce tableau met en évidence la répartition presque égale, aux banques coopératives, des affaires traitées entre les trois groupes de clients. Cette répartition a probablement constitué un avantage pour les banques coopérati-

ves. L'augmentation du volume représenté par les crédits alloués aux salariés par les caisses d'épargne

locales traduit une hausse des crédits accordés pour la construction de villas ou l'achat d'appartements, qui sont des crédits à long terme et peu rentables sur le plan strictement financier. La grande part représentée

par les crédits alloués aux entreprises de commerce par les banques commerciales s'explique par la densité des financements d'entreprises industrielles, qui se sont fortement amplifiés durant les années septante essentiellement.

A l'origine, les banques coopératives ont été fondées en vue de financer l'activité agricole. Aujourd'hui, le financement agricole proprement dit ne représente plus que le cinquième du volume global des opérations de crédit. Toutefois, l'industrie agro-alimentaire représente une part très importante dans la rubrique « autres entreprises ».

Enfin, il importe de signaler que sur l'ensemble des cré-

ditions agricoles accordés dans le pays, 58 % des subventions de l'Etat, y compris les crédits du même type, ont été accordés par les banques coopératives, 30 % l'ont été par les caisses d'épargne et le solde, soit 12 %, ont été le fait des autres groupes bancaires (c'est-à-dire essentiellement les banques commerciales et la banque postale). A l'avenir, le rôle des banques coopératives sera d'être le principal institut de crédit pour l'agriculture. Bien que les autres branches d'activité de l'institution coopérative présentent des augmentations, le rôle primordial de banque agricole sera maintenu dans les années à venir. ■

Séminaire de « publicité et relations publiques » pour les Fédérations romandes

C'est le 24 novembre 1983 qu'a eu lieu à Lausanne, dans la Maison du Paysan, une « journée de travail romande de publicité et de relations publiques » mise sur pied par l'antenne marketing de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen. Ce séminaire s'adressait aux présidents des Fédérations romandes des Caisses Raiffeisen ainsi qu'aux responsables « publicité » de chacune des six Fédérations romandes.

Après les souhaits de bienvenue d'usage, M. J.-P. Bleher, chef du marketing de l'USCR, a présenté une rétrospective de la publicité de l'USCR en 1983, tout en ajoutant, dans une deuxième partie, les objectifs et les mesures de la publicité USCR prévues en 1984.

M. Hügli, président de la Fédération neuchâteloise des Caisses Raiffeisen, avait rédigé à l'intention de ses collègues un exposé sur les « moyens d'action d'une Fédération régionale ». Il s'est attaché à cerner les possibilités et les limites des campagnes publicitaires des Fédérations romandes.

Des discussions de groupes ont ensuite permis aux participants d'échanger leurs expériences et de déterminer les points communs des Fédérations romandes, le but étant de cerner les possibilités futures de collaboration. Les principaux points retenus par les deux groupes de travail ont ensuite été présentés en plénum.

En début d'après-midi, les groupes se sont à nouveau réunis et ont tenté de proposer des projets concrets de collaboration entre les Fédérations romandes. Les principaux points retenus par les deux groupes de travail ont ensuite été présentés en plénum.

En début d'après-midi, les groupes se sont à nouveau réunis et ont tenté de proposer des projets concrets de



Photo S. Bioley

collaboration entre les Fédérations romandes. Ces propositions ont ensuite été discutées et commentées en plénum.

La synthèse des discussions de ce séminaire a été faite par M. Bleher. Il en est ressorti que la collaboration

entre les six Fédérations romandes doit être intensifiée à l'avenir; différents projets et idées proposés lors de cette journée seront étudiés de manière concrète par le service marketing de l'Union suisse. M. F. Walker, directeur de l'adminis-

tration centrale de l'USCR, a tenu à s'associer à cette rencontre; il a relevé l'importance de la publicité et des relations publiques qu'il faut, selon lui, adapter aux caractéristiques des prestations bancaires.

JLE ■

Les participants à cette journée étaient:

M. Roger Hügli (Féd. neuchâteloise), MM. Gaston Menoud et Joseph Seydoux (Féd. fribourgeoise), M. Marc-Antoine Schaub (Féd. genevoise), MM. François Rossé et Gérard Cretin (Féd. jurassienne), MM. Remy Perruchoud et François Giroud (Féd. valaisanne) et M. Luc Luginbuhl (Féd. vaudoise).

Les collaborateurs de l'USCR présents étaient:

MM. F. Walker, J.-P. Bleher, F. Feusi, J.-L. Emmenegger et G. Gasana.

Un pionnier Raiffeisen n'est plus

Décès de M. Géo Froidevaux

C'est le 4 novembre 1983 qu'est décédé à l'Hôpital de Porrentruy M. Géo Froidevaux, à l'âge de 84 ans. Pionnier de l'institution Raiffeisen dans le Jura et digne représentant de la minorité romande à l'Union suisse des Caisses Raiffeisen à St-Gall, M. Froidevaux était un homme intègre et cultivé. Hommage lui sera rendu dans notre prochain numéro.

La rédaction ■



Les dirigeants des principales Caisses Raiffeisen romandes en colloque

Personne aujourd'hui ne songe à contester la nécessité d'une formation continue à tous les niveaux, gage de la compétitivité d'une entreprise, voire d'une nation; cela est vrai aussi pour les établissements de service et particulièrement pour les banques qui doivent faire face à une automatisation toujours plus poussée de leur activité et, en même temps, à une inflation galopante dans le domaine des conventions, règlements et lois, tant sur le plan national qu'international.

Dans cette situation très changeante, la capacité concurrentielle des Caisses Raiffeisen réside aussi dans l'aptitude des responsables à assimiler et « digérer » l'actualité bancaire et les nombreuses innovations qui envahissent le marché. Consciente de ce problème, l'Union suisse des Caisses Raiffeisen a pris l'initiative d'organiser, à l'intention des dirigeants des principales Caisses Raiffeisen de Romandie, un séminaire de perfectionnement professionnel.

Ainsi, les 20 et 21 septembre 1983, l'Hôtel Beau-Site, aux Rasses-sur-Ste-Croix, recevait la visite d'une vingtaine de raiffeisenistes curieux et courageusement disposés à retourner pour quelques heures sur leur banc d'école. En effet, sous l'égide de l'Institut d'économie bancaire de l'Ecole des hautes études économiques et sociales de St-Gall, les participants ont suivi un cours sur les techniques de la conversation de vente dont l'enseignement moderne, dispensé avec talent et sympathie par M. Alex W. Widmer, assistant du professeur Léo Schuster de l'Institut d'économie bancaire à St-Gall, et M. Rolf Späth, spécialiste en

marketing à Neuchâtel, était agrémenté d'exercices pratiques destinés (à l'aide d'un magnétoscope vidéo) à l'entraînement du langage, du comportement et des divers autres aspects de la matière étudiée. Grâce à cette installation vidéo, chacun a pu constater de visu et sans contestation possible les fautes qu'il commet couramment dans l'exercice de la conduite d'un entretien avec le client et, partant, a pu s'appliquer à les faire disparaître. La présentation dense et fouillée du sujet traité a permis, je crois, aux congressistes de mesurer la nécessité d'une telle formation et l'étendue des progrès à réaliser.

Un autre aspect très positif de cette réunion est justement de rassembler pendant deux jours, sous un même toit et dans un même but, des dirigeants de Caisses Raiffeisen qui trouvent ainsi l'occasion (rare) d'apprendre à se connaître dans une ambiance à la fois détendue et studieuse, où animateurs et participants ont souvent manifesté l'agréable tendance de poursuivre le débat même pendant les heures de repas.

Alourdis de connaissances supplémentaires et enchantés d'avoir vécu deux journées très enrichissantes, les « étudiants raiffeisenistes » sont rentrés chez eux avec le secret espoir d'être bientôt conviés à une autre réunion de travail du même genre, afin d'assouvir leur soif de savoir et de parfaire leur formation.

En tout cas, il faut remercier la direction de l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen d'avoir compris que l'armée de miliciens autodidactes qui dirige les Caisses Raiffeisen n'aspire qu'à se perfectionner et à devenir « professionnelle »; en atten-

dant la suite, rendons à César ce qui lui appartient et remercions nos animateurs ainsi que les deux représentants de notre direction centrale, M. Roland Séchaud, sous-directeur, et M. Pierre Metthez, chef de bureau de

l'office de révision, qui nous ont organisé un bien beau séminaire; en l'occurrence, seuls les absents ont eu tort!

Jean-Marc Vannay
(gérant de la Banque Raiffeisen de Monthey) ■

Promotions à l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Le conseil d'administration et sa commission de direction ont procédé, en décembre dernier, aux nominations suivantes, effectives dès le 1^{er} janvier 1984.

Collaborateurs avec signature complète

Jean-Daniel Rossier
Kurt Zobrist

Office de révision
Office de révision

Fondés de pouvoir

Verena Bauer
Markus Himmelberger
Marcel Kesseli
Erwin Scheier
Peter Bernhardsgrütter
René Lüthi
André Bosson
Xaver Leiggenger
Theo Müller

Administration centrale
Administration centrale
Administration centrale
Administration centrale
Banque centrale
Banque centrale
Office de révision
Office de révision
Office de révision

Mandataires commerciaux

Meinrad Strässle
Paolo Arnoffi
Anton Fries
Alfred Gadiant
Marcel Hilber
Benno Kehl
Cäcilia Näscher
Hanspeter Niederer
Rudolf Dietrich

Administration centrale
Banque centrale
Office de révision

La direction de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen présente ses félicitations aux nouveaux promus. Elle leur souhaite un fructueux travail au sein de l'institution Raiffeisen et de nombreuses satisfactions dans l'accomplissement de leurs fonctions.

**Union suisse des Caisses Raiffeisen
Direction**

Vidmar

Rayonnages mobiles

«Mobilbloc»

créent jusqu'à 100% de place nouvelle dans vos locaux.



Archives et stocks mobiles jusqu'à 8 tonnes par wagon.

- Utilisation rationnelle de l'espace
- Un seul couloir de service.
- Châssis mobiles aisément maniables.
- Diverses possibilités de mise en mouvement.
- Superstructures standard avec rayonnages à tiroirs et à rayons.
- conforme aux prescriptions CNA.

Vidmar

A + R Wiedemar SA
Installations de bureaux et de banques
Installations d'atelier et de stockage

3097 Liebefeld-Berne Könizstrasse 161 Téléphone 031 53 61 11
Bureau Lausanne: case postale 1000 Lausanne 19 Tél. 021 26 62 62

Envoyez nous les nouveaux prospectus «Mobilbloc»
installations d'atelier et de stockage la place de travail
meubles de bureau Vidmar M

Nom _____

Adresse _____ Lieu _____

Sécurité grâce à la visibilité



Contrairement aux automobilistes, les cyclistes et les cyclo-motoristes ne sont pas protégés par une «peau en tôle». Il est vital, pour eux, d'être aperçus à temps la nuit. L'usage de produits réfléchissants constitue une solution très simple à ce problème.



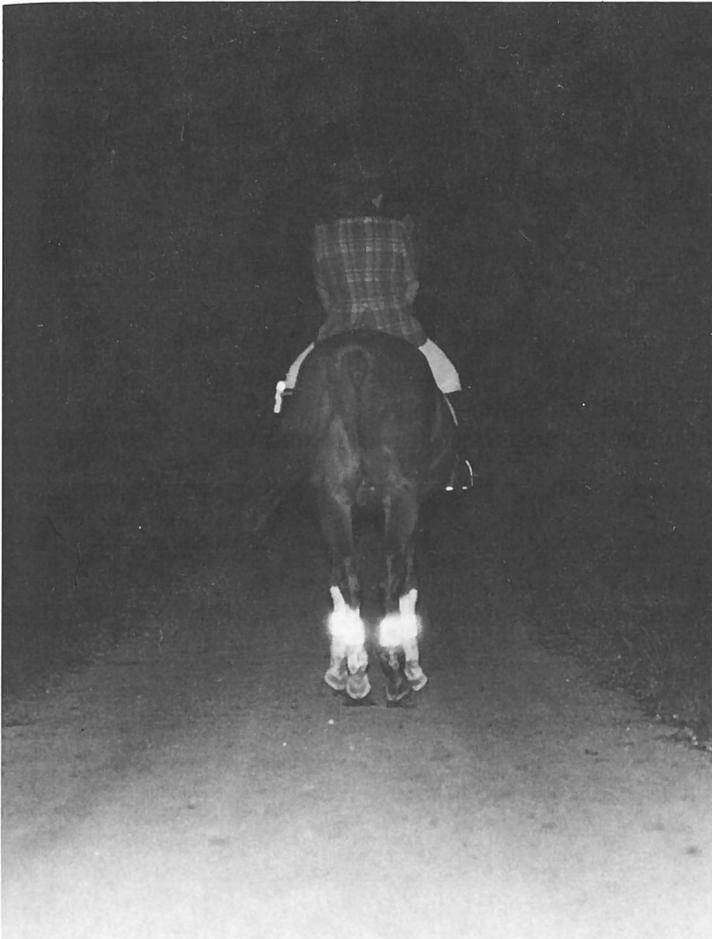
Les personnes intelligentes se protègent avec des produits réfléchissant la lumière, ce qui les rend perceptibles de loin. Tant les enfants que les adultes devraient recourir d'avantage à ces moyens de protection efficaces et extrêmement simples. Les vêtements clairs augmentent aussi la visibilité.

Le risque d'être impliqué dans un accident est 1,3 fois plus grand de nuit que de jour, celui d'être blessé 1,5 fois plus grand, et celui d'y perdre la vie, même 2,2 fois plus grand. Par conséquent, dans l'obscurité, risque plus élevé et accidents plus graves, a précisé le BPA lors de sa dernière conférence de presse à Lausanne, qui était suivie d'une démonstration.

Au crépuscule et de nuit, l'acuité visuelle s'abaisse suivant l'intensité lumineuse jusqu'à un dixième de

sa valeur diurne. L'œil humain est insuffisant lors de mauvaises conditions de visibilité. En outre, chez les conducteurs moins jeunes, le temps d'adaptation est souvent deux fois plus long. La fatigue, l'alcool, l'éblouissement et aussi le nombre relativement élevé de jeunes automobilistes imprudents augmentent d'autant les dangers de la circulation nocturne.

Les produits et accessoires réfléchissant la lumière, tels que flash-semelles, ceintures, brassards, parapluies,



Les cavaliers et leurs chevaux sont particulièrement menacés de nuit, notamment lorsqu'ils circulent sur la route ou la traversent. C'est pourquoi ils doivent être équipés d'une lampe qui sera fixée du côté du trafic. Les chevaux peuvent être rendus perceptibles au moyen de jambières réfléchissantes.

blousons, etc., constituent une protection particulièrement efficace. Ils peuvent être utilisés tant à l'extérieur qu'à l'intérieur des agglomérations, où ils rendent de précieux services lors de conditions d'éclairage défavorables. Ils conviennent pour tous les groupes d'âge. Il est recommandé, en outre, de porter de préférence des vêtements clairs.

Les piétons sont particulièrement menacés lorsqu'ils traversent la chaussée ou encore s'ils marchent à droite au lieu de suivre le bord gauche de la route; les cyclistes sont en danger aux débouchés et lorsqu'ils obliquent. Le matériel réflé-

chissant doit protéger son utilisateur **de tous côtés** et être toujours efficace.

Lors d'une démonstration «sur le terrain», qui portait entre autres sur l'effet des plaques réfléchissantes, il est apparu que des moyens fort simples suffisent pour accroître la **sécurité des usagers de la route** de manière significative.

Le BPA se tient à la disposition de ceux qui aimeraient se renseigner sur les quelque 40 produits réfléchissants qu'il recommande. En saison hivernale surtout, la protection des personnes est d'une grande actualité! L'adresse est: BPA, 3001 Berne.

Votre Caisse Raiffeisen est-elle sur le point d'inaugurer de nouveaux locaux ?

Si tel devait être le cas, n'oubliez pas d'en informer la rédaction du MESSAGER RAIFFEISEN, afin que nous puissions en parler dans cette page «Inauguration»! Vous trouvez notre adresse au bas de la page 3!

Merci par avance de votre collaboration!

Au top niveau...
l'efficacité
KAMPKA
engrais surdoués

malheureusement pas à la portée de toutes les bourses

Importateur pour la Suisse:
BOURCOUD - NPK 1000 LAUSANNE 20



AGENCE DUPORT
DéTECTIVES PRIVÉS AUTORISÉS

Rue Marterey 5
1005 Lausanne

24 heures
sur 24

☎ (021) 22 41 22
☎ (021) 22 41 67



ATS 531



**ADVANCED TECHNICS
& SYSTEMS S.A.**

Une gamme complète de machines et équipements pour le traitement de votre monnaie:

- trieuses/compteuses de monnaie
- compteuses/encartoucheuses de monnaie
- compteuses de billets de banque et documents
- tubes préformés pour la mise en cartouches

Nous avons le modèle dont vous avez besoin. Consultez-nous sans engagement.

Avenue de Provence 4, CH-1007 LAUSANNE,
tél. (021) 25 32 82, télex 25 837



ATS 511

BIGLA

BIGLA SA
Rue du Pont 22
1003 Lausanne
Tel. 021 - 23 08 71



*Pour planifier et réaliser votre installation de guichets
veuillez vous adresser chez le spécialiste.*



BANKEINRICHTUNGEN • SAFES • KASSEN
INSTALLATIONS BANCAIRES • SAFES • COFFRES

Verwaltung + Technik:
Zeico AG, Postfach
8048 Zurich, Tel. 01 - 64 17 64

Fabrikation:
Zeico AG, 3945 Gampel
Telefon 028 - 42 20 72



**COMPAGNIE
DE GÉRANCE
IMMOBILIÈRE**

Achats — Ventes
Locations d'appartements
Villas — Immeubles — Terrains
Placements hypothécaires

Rue Général-Dufour 11 GENÈVE Tél. (022) 21 51 11

**Magasin exposition
carrelages**

Rue de la Maison-Rouge 23
1400 YVERDON-LES-BAINS
☎ 21 22 13

Ventes en gros et au détail



A. MONTORFANO S.A.

Nos jeunes et l'argent de poche

L'argent de poche de l'adolescent est un problème que peu de parents ont résolu d'une façon équitable. L'important, me semble-t-il, n'est pas de savoir si vous lui donnez dix ou cinquante francs par mois, mais plutôt

ver quelques emplois à temps partiel, l'après-midi de congé et le samedi: commissionnaire, vendeur d'essence dans une station-service, etc. Cet argent lui appartiendra et vous ne devez par lui demander de

étaient mille fois plus merveilleuses pour moi, car durant une année j'ai travaillé pour les obtenir. Je crois que si mon père me les avait offertes, elles n'auraient, sans aucun doute, pas eu la même

saveur. Je lui suis, maintenant, très reconnaissant de m'avoir encouragé à les gagner, même si parfois, je me suis un peu révolté.»

Marcel Tamini
Caisse Raiffeisen
de St-Léonard (VS) ■



Photo Ch. Sonderegger

de le rendre conscient de la valeur de cet argent. En l'aidant à le mériter, vous le mettez en face de certaines responsabilités qui lui seront bien utiles plus tard. L'adolescent doit, dès son enfance, apprendre à gérer son budget et à dépenser avec retenue. C'est un apprentissage contre lequel il se révoltera parfois; mais, lorsqu'il gagnera véritablement sa vie, il vous sera reconnaissant de lui avoir appris à doser ses dépenses. Enfant déjà, il doit comprendre que tout se mérite et que ses achats doivent être réfléchis.

Pour cela, donnez-lui quelques sous lorsqu'il fait les commissions, essuie la vaisselle, tond la pelouse, etc. Il le fera de bon cœur et, du même coup, fera des économies! Plus tard, il peut trou-

vous le remettre. Il s'en servira pour satisfaire des goûts personnels: livres, articles de sport, excursions, vacances, etc. En conclusion, voici les paroles d'un homme devenu célèbre dans notre beau Valais: «Depuis tout gosse, mes parents m'ont appris à mériter l'argent que je recevais, et, devenu plus grand, sur une autre échelle, j'ai continué à travailler en dehors des cours du collège. L'année dernière, j'ai émis le désir de partir en Israël et mon père fut d'accord, mais pour autant que je paie mon voyage. Tout en préparant ma maturité, j'ai travaillé à gauche et à droite durant l'année scolaire. Au terme de celle-ci, j'avais gagné mon séjour et Israël et obtenu ma «matu». Ces vacances

Les propos du pédagogue

Mon coiffeur

Depuis bon nombre d'années, je me rends chez lui. Dès le premier contact, il inspire la sympathie. Toujours, il accueille la clientèle très aimablement. Quels que soient l'époque, le temps, l'heure, la fatigue due à une longue journée de travail, il reçoit ou prend congé des gens avec une gentillesse toute naturelle. Ses qualités professionnelles sont indéniables. Dans l'attente de mon tour, souvent je l'ai observé.

Il manie tous ses appareils avec une dextérité surprenante; son sens artistique remarquable, son souci constant de figoler, de réussir une coupe impeccable, dénotent son amour du bel ouvrage. On a la sensation qu'il éprouve une grande joie dans son travail tant il y met de goût, de soin, de minutie. Il a la conversation agréable; fin psychologue, il se met aisément à la portée de chacun. Les enfants, qui certes ne sont pas toujours faciles, il sait s'adapter à eux, les comprendre, les intéresser. Jamais je ne l'ai vu se départir de son calme, de sa bonne humeur. Le client, pour lui, est le bienvenu, un ami qu'il s'efforce de satisfaire pleinement. Résultat: son salon est toujours comble!

En qualité de vieil habitué, j'ai pu pénétrer un peu dans sa vie privée. Il affectionne son «chez soi»; il parle avec amour de sa petite famille. Son violon d'Ingres: la musique. Il joue de la guitare dans un orchestre d'amateurs. Les cours de perfectionnement qu'il a suivis lui permettent de procéder à certains arrangements musicaux. Son jeu préféré: les échecs. Dernièrement, il s'est fait construire une villa sur le coteau, il en parle avec chaleur. La nature, la montagne l'enchantent. Dans toutes ses activités transparaissent son optimisme, son réalisme, sa joie. Il donne la nette impression de jouir intensément de la vie et d'en apprécier au maximum chaque instant. Récemment, après deux semaines de vacances, il me confiait qu'il était tout heureux de reprendre son travail, tant sa profession lui tient à cœur.

N'est-il pas bon, chers lecteurs, de rencontrer dans la vie des personnes semblables à mon gentil coiffeur, alors que tant d'autres gens nous assomment de leurs jérémiades et de leur pessimisme?

(Pi.) ■

Infirmière, infirmier



Une profession au carrefour de l'humain et de la science.

L'École de soins infirmiers du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV), reconnue par la Croix-Rouge suisse, vous offre la possibilité d'acquérir cette formation en 3 ans (2 entrées par année).

Tous les renseignements vous seront communiqués par le secrétariat Chantepierre

21, avenue de Beaumont, 1011 Lausanne, tél. (021) 41 33 00.

LISTA



7000 terminal
avec lequel rien n'est
jamais terminé.

Une autre solution

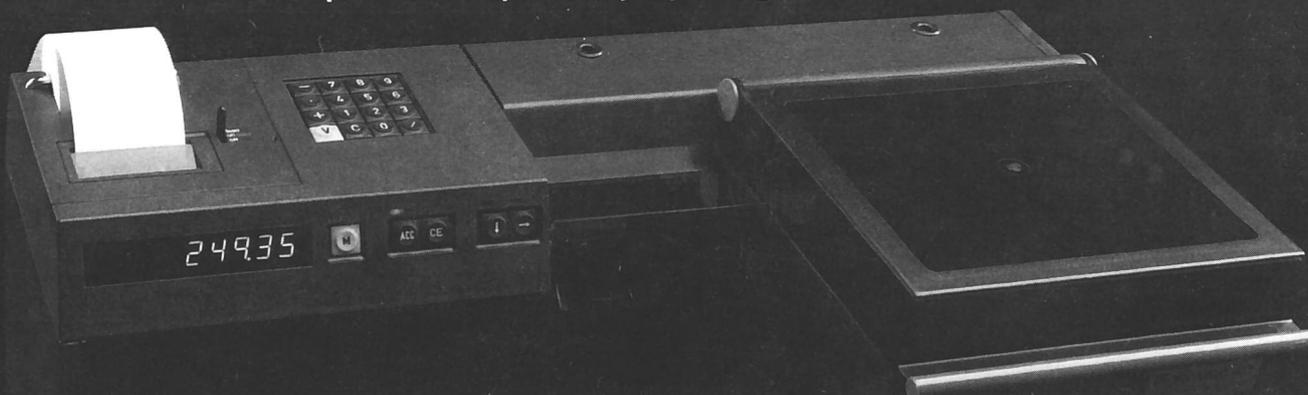
**Pensez à notre exposition
permanente.**

LISTA

la systématique de l'ordre
Lista Organisation SA
le spécialiste de sa propre marque

Rue Caroline 11 bis et St-Martin 8
1003 Lausanne
021 233733

**Des spécialistes qui vous offrent une gamme incomparable de machines
du petit modèle portable jusqu'aux grands ensembles**



- trieuses-compteuses de monnaie
- machines à compter et mettre en rouleaux
- machines à compter les billets de banque

**La première trieuse-compteuse de monnaie
avec imprimante intégrée et mémoires
programmables, mise en rouleaux simultanée.**

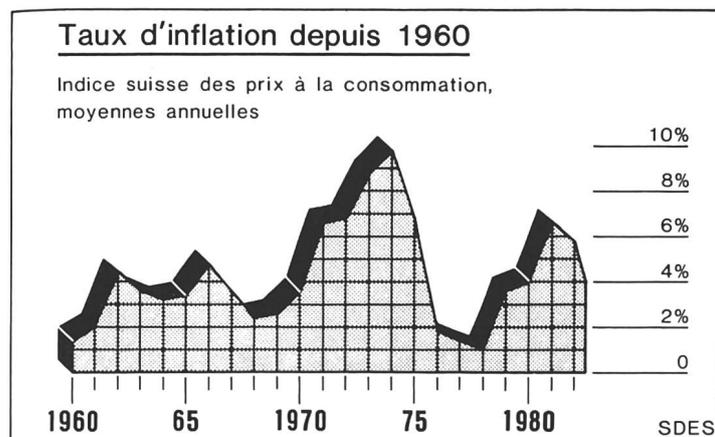
Scan Coin 90

Sotremo sa

1099 SOTTENS
Tél. (021) 93 45 46/93 45 95

Service après-vente dans toute la Suisse
Tubes préfabriqués PEOTUBES.

L'inflation est-elle définitivement jugulée?



La Suisse vit actuellement sa deuxième récession depuis la Deuxième Guerre mondiale. En même temps, le deuxième cycle inflationniste par l'ampleur touche à sa fin, résultat d'une part de la récession et de l'abaissement des prix du pétrole et des autres matières premières, mais surtout d'une politique anti-inflationniste cohérente menée par la Banque Nationale. Ces dernières années, les pays industrialisés, en général, ont pris des mesures résolues pour juguler l'inflation. Cette politique a été couronnée de succès: les sept principaux pays industrialisés devraient enregistrer pour l'année en cours une hausse des prix à la consommation de 5% en moyenne, contre 12% encore en 1980, 10% en 1981 et 7% en

1982. En Suisse, les taux élevés d'inflation enregistrés en 1981 (6,5%) et en 1982 (5,7%) devraient être ramenés selon les pronostics à 4% pour 1983 et à 3% environ pour 1984. Certes, ce recul durable de l'inflation n'aura été atteint qu'au prix d'une récession ou d'une stagnation prolongée, mais les pays industrialisés devraient retrouver une croissance durable, sans inflation, et par là même des taux de chômage plus acceptables. On peut toutefois se demander si ces perspectives vont véritablement se concrétiser, car sous la pression du chômage, les autorités pourraient être tentées d'assouplir par trop la politique monétaire, provoquant ainsi une nouvelle flambée inflationniste.

Comment se répartissent les subventions de la Confédération

En 1982, la Confédération a versé au total pour 5346 millions de francs de subventions. La plus grande part, soit 31%, est allée aux transports (19% du total des subventions fédérales ont été absorbés par

les seuls CFF!). Suit l'agriculture, avec 25,7% du total (1970: 36%). Le troisième grand dévoreur de deniers publics est le poste «politique sociale, utilité publique/hygiène» (19,1%). La science et la recherche absorbent 7,8% et l'enseignement et la formation professionnelle 7,6% de l'ensemble des subventions. Le reste se répartit entre un grand nombre d'autres postes.

Les dettes des communes se stabilisent

En 1970, le montant total des dettes accumulées par les communes atteignait 16 milliards de francs. A partir de cette année-là, les finances des communes ont connu une période de déficits extraordinaires allant jusqu'à 26 milliards de francs en 1975. Avec

l'amélioration progressive des comptes communaux qui ont même fait apparaître des excédents entre 1977 et 1980, l'endettement des communes s'est stabilisé: pour les années 1980 et 1981, ces dettes se situent toujours au niveau de 26 milliards de francs. En 1981, les charges d'intérêt de ces dettes ont atteint 1157 millions de francs, soit 12,5% des recettes fiscales.

Politique du personnel expansive dans les cantons et les communes

de personnel de la fonction publique (salaires et prestations sociales) ont augmenté de 147% pour la Confédération, mais de 249% pour les cantons et de 213% pour les commu-



Alors que la politique du personnel de la Confédération est soumise à un contrôle minutieux par le Parlement et le public depuis 1974, en raison des finances précaires de l'Etat central, les cantons et les communes semblent en user plus à leur aise dans ce domaine. Qu'on en juge: de 1970 à 1981, les dépenses

nes! La part des charges de personnel au total des dépenses, qui n'a pratiquement pas augmenté pour la Confédération pendant la période considérée, a ainsi passé de 27% à plus de 38% en moyenne pour les cantons, et de 30% à 36% pour les communes.

Source: SDDES

Humour...

Manque d'expérience

Un voyageur de commerce demande à parler au patron. «Je vous déconseille d'y aller», l'avertit la secrétaire, «le patron est de très mauvaise humeur!» «Merci du tuyau», dit le représentant. «Quand pensez-vous qu'il sera de meilleure humeur?» «Aucune idée! Je ne travaille ici que depuis trois ans!...» **cpr.**

Inutilisable

Marcel rapporte la viande chez le boucher. «Mon père vous fait dire que la viande est si dure, qu'il pourrait l'utiliser pour ressemeler les souliers!» «Pourquoi ne l'a-t-il pas fait, dans ce cas?» demande le boucher furieux. «Il a bien essayé», répond Marcel, avec un sourire en coin, «mais tous les clous se sont tordus...» **cpr.**



Le pari

Au bistrot, on discute de maladie. «Moi», raconte Olive, «je n'ai été qu'une seule fois malade dans ma vie. Mais c'était si grave que le médecin a fait un pari que je ne passerais pas la nuit!» «Pas possible», s'exclame Marius. «Et il a gagné son pari, le médecin?» **cpr.**

Tout est relatif

«Ciel», s'exclame une dame qui visite un vieux château, «à quoi servaient donc tous ces horribles instruments?» «Madame», répond le guide, «nous sommes dans une chambre de torture du bon vieux temps!» **cpr.**



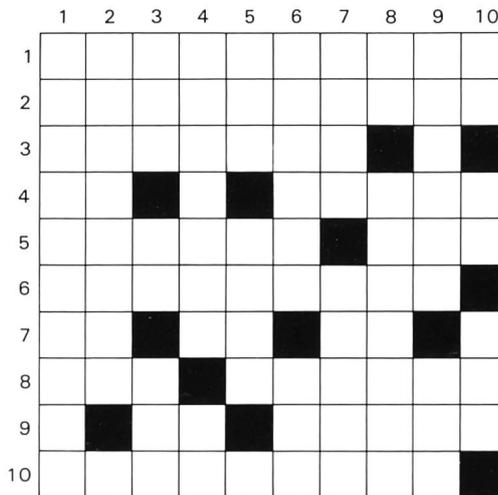
Mots croisés faciles

Horizontalement

1. Il serait étonnant que vous atteigniez son âge. 2. Partisans du maintien de l'union. 3. Vous en faites partie. 4. Abréviations de temps. Déchets. 5. Ranima. Venue au monde. 6. Médecin spécialiste. 7. Romains. Pronom. Oui d'Outre-Sarène. 8. Temps froid. Fromages. 9. Pronom. Peut atteindre 25 ans... si on ne le mange pas avant! 10. Petit café.

Verticalement

1. Souris. 2. Irrégularité. 3. Fâcheuse habitude. Vis sans fin. Prend connaissance. 4. Héritages. Note. 5. Indivisible. Un vent agité. 6. Plaçai. Ceinture en soie. 7. Fils de Jacob. Un des apôtres. 8. Phonétiquement: elle ne dit pas. Commencée. 9. Six fois la même. Obtint. 10. Unité de vitesse. Pronom. N'a pas de fils.



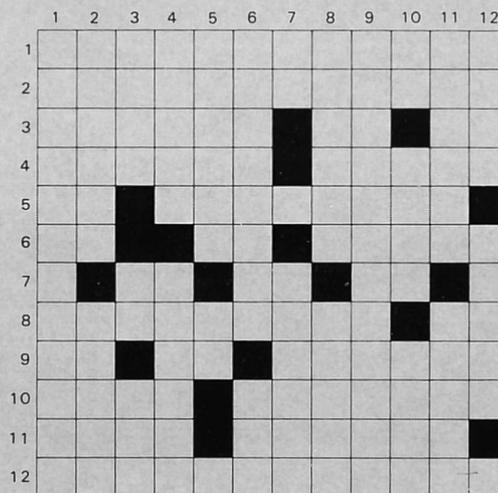
Mots croisés difficiles

Horizontalement

1. Jean-Jacques Rousseau y mourut. 2. Commune des Yvelines. 3. Baie du Labrador. Dieu. En fin de lettre. 4. S'énervé (familier). Ancien habitant d'un pays d'Europe. 5. Conjonction renversée. Précepteur d'Alexandre le Grand. 6. Attire l'attention dans l'autre sens. Symbole chimique. Peintre français d'origine allemande. 7. Sur une partition. Phonétiquement: prière. Acquiescement étranger. 8. Provoquera. Début de rire. 9. Règle. Connu. Manches. 10. Douce en musique. Déformera un talon. 11. Calife musulman. Souvent blanches. 12. Roi de Baby-lone.

Verticalement

1. Divagation. 2. Pour un moteur mais pas pour un chien. Commença à se développer. 3. Io l'a certainement fait. Conjonction. Personnage féérique. 4. Elargit une ouverture. Ville d'Italie. 5. Chef-lieu sur la Loire. Appris. 6. Instruments de musique. Moi. 7. Conjonction. Chef-lieu de canton du Doubs. 8. Sincérité. Mystifia. 9. Il est difficile de leur parler. 10. Phonétiquement: prénom féminin. Ses colères sont terribles. Bramer. 11. Infections de la peau. Egalisa un sol. 12. Sorte de cheville. Regarda de haut.



Solution de nos mots croisés faciles du N° 12 de décembre 1983

1	A	R	T	I	S	A	N	A	L	E
2	M	A	R	S	O	U	I	N		N
3	E	P	I	S		B	A	I	N	S
4	R	E	S	U	M	E		T	U	E
5	I		T	E	A		D	A	I	M
6	C	R	E	S	T		A		T	E
7	A	I	S		E	T	R	E		N
8	I	N	S	U	L	I	N	E		C
9	N	O	E		A	R	E		M	E
10	S		S	I	S		S	O	I	R

Solution de nos mots croisés difficiles du N° 12 de décembre 1983

1	M	A	V	R	O	C	O	R	D	A	T	O
2	A	N	O	U	R	E	S		E	S		N
3	N	E	T		L	L		D	S		B	U
4	O	M	E	Y	Y	A	D	E	S		E	
5	N	I		M		D	I	N	E	U	R	S
6	L	E	P	I	D	O	S	I	R	E	N	E
7	E	S	E	R	I	N	E		V	L	A	N
8	S		L		M		T	R	I	E	R	E
9	C	H	I	M	I	S	T	E	S		D	
10	A	U	C	U	N		E	V		L	I	T
11	U	R	A	N	U	S		A	M	E	N	E
12	T	E	N	D	A	N	C	I	E	U	S	E

14^e Concours international Raiffeisen pour la jeunesse



**Je suis
toujours
en forme!**

« Je suis toujours en forme » : tel est le thème de notre nouveau Concours pour la jeunesse!

Comme par le passé, il prévoit un « jeu des questions » et un « concours de peinture »!

Vos enfants aimeraient y participer?

Rien de plus simple: demandez donc le prospectus au gérant de votre Caisse/Banque Raiffeisen!

Et bonne chance à toutes et à tous!

RAIFFEISEN

... aussi votre banque!

